



LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES S'ORGANISE POUR L'ACCUEIL DE L'AMIANTE CIMENT DES PROFESSIONNELS ET DES PARTICULIERS

Une approche territoriale de la gestion des déchets

Le SMVO

Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise

Le contexte et les enjeux : deux syndicats pour la maîtrise de la filière

Depuis 2001, le SMVO et les collectivités adhérentes s'appuient sur une approche territoriale pour améliorer le service de gestion des déchets. Le programme d'action s'articule autour de la concertation avec les acteurs locaux, l'optimisation de la gestion des déchets et la maîtrise des coûts, la prévention de la production de déchets : accueil de déchets des professionnels en déchèteries, accueil de nouveaux déchets en déchèteries, organisation de forum débats avec les acteurs locaux, ...

Le SMVO constate qu'une forte demande est exprimée localement par les particuliers ou professionnels pour trouver une solution aux déchets dangereux (dont l'amiante).

Les déchets d'amiante lié n'ont plus de filière adaptée sur le territoire.

Le SMVO a mené une opération de collecte ponctuelle de déchets amiantés des particuliers et des professionnels. Avec le soutien de l'Agence de l'Eau, cette collecte a été étendue aux déchets dangereux des professionnels.

L'objectif est double :

- Apporter une solution provisoire afin de déstocker les déchets d'amiante lié,
- Mesurer les besoins des habitants et des professionnels en matière d'élimination d'amiante et de Déchets Ménagers Spéciaux.

La description de l'action test

Le SMVO a mené une opération de collecte ponctuelle de déchets dangereux des artisans (« Les jeudis des professionnels ») et de déchets amiantés des particuliers (« les jeudis sans amiante ») sur 8 déchetteries du réseau Verdi. L'opération s'est déroulée sur 4 semaines du 16 Juin 2005 au 7 Juillet 2005.

Le SMVO a passé une convention avec les sociétés DUCAM et BUTIN pour l'accueil, le conditionnement, le transport et le traitement de ces déchets.

Des « packs amiante » prépayés ont été mis à disposition des professionnels sur les sites de déchèteries. Particuliers et professionnels pouvaient conditionner eux-mêmes l'amiante s'ils le souhaitaient.

Les professionnels ont été informés de l'opération par un dépliant en couleur détaillant les dates et les lieux de collecte, l'organisation de la collecte et le coût au kg pour chaque déchet. Ce dépliant a été diffusé en 4 000 exemplaires à tous les artisans de l'Oise répertoriés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Les particuliers ont été prévenus par un dépliant imprimé en 40 000 exemplaire et disponible en déchetterie et dans certaines mairies, ainsi que par des encarts presse dans le journal Le Parisien.



Les résultats de l'action test

Cette opération a pu démontrer un réel besoin de création de filière de collecte en déchetterie des déchets amiantés. 9 tonnes d'amiante ont été déposées par 32 particuliers. 8 tonnes d'amiante ont été déposées par 12 services techniques et entreprises du territoire. Les packs amiante prépayés n'ont pas été utilisés comme prévu.

Le SMVO juge cette opération plutôt réussie. Les prestataires sont dans l'ensemble déçus par la fréquentation des usagers. Selon eux, le tonnage collecté n'est pas suffisant pour rentabiliser l'ensemble des coûts de réception, conditionnement, transport et stockage de l'amiante.

Une enquête auprès de tous les déposants donne les résultats suivants :

- 93% venaient spécialement pour déposer de l'amiante
- 89% ne connaissaient aucune autre solution pour déposer l'amiante
- 76% pensaient que les tarifs étaient attractifs
- 90% étaient satisfaits de l'emplacement des sites
- 93% étaient satisfaits des quantités maximales acceptées.

Les éléments de coût

Tous les déposants se sont acquittés d'un droit de dépôt de 0,67 €HT/kg, seule source de financement pour cette opération hors communication.

Description de l'opération pérennisée (projet 2006)

Constatant que les quantités déposées restaient limitées et que le tarif proposé était jugé acceptable, le SMVO a décidé de pérenniser l'accueil de l'amiante en déchèterie pour les particuliers et les professionnels. L'accueil des déchets dangereux des professionnels est également pérennisé. Conjointement, un nouveau service de collecte des seringues usagées des diabétiques est également mis en place.

5 déchèteries du réseau Verdi sont concernées : Noyon, Compiègne-Mercières, Lamorlaye, Creil, Crépy en Valois. Concernant l'amiante lié, la collecte aura lieu un jour par mois sur chacune des 5 déchèteries. Le conditionnement sera réalisé en bennes de 15 m3 et /ou big bag repris par camion grue. Le dépôt se fera en présence d'un agent de déchèterie du SMVO, spécialement formé aux risques et équipé de façon adaptée à la manutention de l'amiante lié. La facturation sera réalisée en fonction du poids réellement déposé (acquisition de matériels de pesée par le SMVO).

Les quantités annuelles estimées sont de 80 tonnes. Une prestation de fourniture des conditionnements, de collecte, et de traitement de l'amiante lié, sera incluse dans les marchés de traitement des déchets spéciaux, en tranche conditionnelle.

Les éléments de coûts : dépôts contre paiement, pour les particuliers et les professionnels : 0,50 à 0,60€HT/kg, pour les professionnels : par la carte d'adhérent déchèterie, pour les particuliers : paiement auprès de régisseurs par chèques (création d'une régie de recette).

Les coordonnées de l'action	Personne à contacter
Adresse: SMVO 3, rue de l'Anthémis - BP 30316 60203 COMPIÈGNE CEDEX	Nom: Thomas DESHOULIÈRES - SMVO Tél.: 03.44.38.29.19. - Fax : 03.44.38.29.00. Courriel : thomas.deshoulieres@smvo.fr